



La vidéosurveillance est en place

NOTICIA

SÉCURITÉ

Viernes, 30 de abril de 2021

La vidéosurveillance est en place

Feux rouges, passages piétons, stationnements gênants? le nouveau logiciel de la police municipale de Vélizy-Villacoublay, au sein du Centre de Supervision Urbain (CSU), permet désormais de verbaliser diverses infractions au Code de la route.



Superposée à la vidéosurveillance, ce nouveau logiciel est géré par les opérateurs vidéo de la police, assermentés pour verbaliser. La verbalisation s'effectue en deux temps : l'opérateur prend deux photos, l'une du contexte général et l'autre centrée sur la plaque d'immatriculation. Après quelques minutes, on reprend ces deux photos.

Les 80 caméras du CSU permettent de dresser une contravention à distance. Une fois l'infraction constatée, celle-ci est immédiatement transmise au centre de traitement des amendes à Rennes. Les contrevenants reçoivent leur amende quelques jours plus tard, comme une amende classique.

Les verbalisations sont dressées à l'appréciation de l'agent, qui estime la gêne et la dangerosité de l'infraction. Bruno Cahanin, directeur de la Police municipale. Notre objectif est de faire respecter les règles de stationnement, notamment dans certains quartiers qui sont régulièrement encombrés. Nous pouvons aussi verbaliser un conducteur au téléphone, un feu rouge ou un stop grillés, une vitesse excessive...

250 verbalisations pour stationnement gênant en seulement 1 mois et demi